

02, GROUPE 020

**GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION ET CONTRÔLE INSTITUTIONNELS
AU CANADA ET AU QUÉBEC**

Plan de cours

RESPONSABLE DU COURS

Enseignante	Stéphanie Viola-Plante
Disponibilités	Lundi et mardi de 13h00 à 14h30 Rencontres virtuelles sur demande des étudiants-es + 2 ou 3 rencontres zoom de tutorat au cours de la session
Courriel	viola-plante.stephanie@uqam.ca
Espace-cours Moodle	http://www.moodle.uqam.ca / POL4702 gr.20 Automne 2021

En cas de détérioration de la situation sanitaire, il est possible que les modalités des évaluations changent. Ces modifications seront clairement annoncées à l'ensemble du groupe

DESCRIPTION DU COURS

Principes et contraintes du pouvoir exécutif, de la haute administration et du pouvoir partisan au Canada et au Québec. Organismes et postes de pouvoir fédéraux et provinciaux qui leur sont associés (Conseil des ministres, Bureau du Conseil privé, Conseil du trésor, cabinets ministériels, etc.). Le contrôle parlementaire et judiciaire de ces pouvoirs et le processus législatif d'adoption des lois. Avenues de réformes envisagées et apparition de nouveaux contrôles institutionnels (Vérificateur général, Protecteur du citoyen, Commissaire au lobbyisme, etc.).

PRÉALABLES AU COURS

POL1502 - Introduction à l'administration publique et aux politiques publiques

OBJECTIFS DU COURS

Objectifs généraux)

De façon générale, le cours vise à ce que les étudiants-es puissent :

1. Comprendre la structure et le fonctionnement de l'appareil gouvernemental fédéral et celui du Québec;
2. Connaître les types de contrôles auxquels doivent faire face les administrations publiques;
3. Analyser les impacts des réformes des administrations publiques sur les organismes/acteurs décisionnels et centraux des gouvernements fédéral et provincial.

Objectifs spécifiques (ou compétences attendues)

De façon plus spécifique, à la fin du cours l'étudiante ou l'étudiant sera capable :

- De décrire les relations qui existent entre les différents acteurs de l'appareil gouvernemental et d'identifier leur place dans le processus décisionnel et mesurer leur influence dans l'élaboration des politiques publiques et des lois;
- De préciser les contrôles institutionnels internes et externes auxquels font face les administrations publiques fédérale et québécoise et de juger de la pertinence de ses contrôles et des limites qu'ils exercent sur l'action gouvernementale;
- De juger de la transformation des rôles et des responsabilités des acteurs de l'appareil gouvernemental suite aux différentes réformes administratives et d'évaluer

CONTENU DU COURS

Seront abordés dans ce cours les thèmes suivants:

- Les différents acteurs de l'appareil gouvernemental;
- Les relations qu'entretiennent ces acteurs;
- Les contrôles institutionnels internes et externes;
- Les différents courants de réformes administratives et la transformation des rôles et des responsabilités des acteurs gouvernementaux.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les formules pédagogiques incluent: lectures préparatoires, exposés magistraux, table ronde visant le partage d'information, discussions et partage d'information en ligne (forum dans Moodle) et interventions de personnes-ressources œuvrant dans ces organismes : celles-ci interviendront selon leur disponibilité et non selon le thème abordé. La participation des étudiantes et des étudiants est fortement encouragée. Il est interdit d'enregistrer ces interventions, ainsi que les séances régulières.

Les PowerPoint (s) seront disponibles avant les séances par l'entremise de la plateforme pédagogique Moodle.

La nature du cours requiert que chaque étudiante et étudiant participe activement à toutes les activités d'enseignement/apprentissage. Les étudiants sont invités à signaler leur absence à la professeure au préalable par courrier électronique. La responsabilité de la présence lors des séances relève de l'étudiant. C'est pourquoi l'étudiant absent devra s'attendre à un refus de cours individuels pour combler les explications manquées. De plus, le contenu prévu des cours pourrait être modifié durant la session en fonction des besoins des étudiants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
<p>Examen de mi-session (individuel) Questions à choix de réponses, vrai ou faux et questions à développement.</p> <p>L'examen de mi-session en classe portera sur la matière vue jusqu'à la semaine de lecture (cours magistraux, lectures, discussions en classe, conférences). Vous avez droit à vos notes de cours, power points, livre et textes <u>format papier</u>.</p>	19 octobre 2021	25%
<p>Dissertation (en équipe)</p>	30 novembre 2021	30%
<p>Débats (exposés oraux): en lien avec la dissertation (en équipe)</p>	7 et 14 décembre 2021	15%
<p>Examen final en classe (individuel) Questions à choix de réponses, vrai ou faux et questions à développement.</p> <p>Cet examen portera sur l'ensemble de la matière vue au cours de la session (séances magistrales, lectures et discussions en classe, conférences). Vous avez droit à vos notes de cours, power points, livre et textes <u>format papier</u></p>	21 décembre 2021	30%

Description des outils d'évaluation

Dans l'optique de favoriser les apprentissages et le progrès des étudiantes et des étudiants, l'évaluation formative sera partie intégrante du cours. Celle-ci permettra de réguler le processus d'enseignement-apprentissage et de fournir des repères aux étudiants sur leur progression dans l'atteinte des objectifs spécifiques ciblés pour ce cours.

Critères d'évaluation

Critères d'évaluation du texte argumentatif/travail de recherche

Présentation formelle (PF)- 10%: Respect des consignes données et des règles académiques de présentation et de rédaction exigées, bibliographie (sans bibliographie et sans références, le travail ne sera pas corrigé). Seules les références citées dans le texte doivent être incluses dans la bibliographie. Table des matières.

Qualité de la langue (QL)- 15% : Maîtrise de la communication sur les aspects de rédaction, de syntaxe, d'orthographe et de style approprié.

Contenu et substance (CS)-50% : Cohérence et articulation du propos, argumentation et contre-argumentaire bien articulés, compréhension du sujet traité et des notions de base, pertinence des citations, mais aussi des sources (Wikipédia et Encyclopédie Canadienne ne constituent pas des sources pertinentes), utilisation de la matière exposée dans le cours, maîtrise générale des apprentissages effectués.

Apport personnel (AP)- 20%: Originalité dans le traitement de la question, jugements personnels sur le sujet, esprit de synthèse et personnalisation des connaissances acquises.

Évaluation des pairs -5% : Par ailleurs, chaque membre du groupe devra soumettre à la chargée de cours une évaluation de ses coéquipiers-ères, sur une échelle de 1 (faible contribution) à 5 (exceptionnelle). Si ces évaluations démontrent une contribution exceptionnellement bonne ou mauvaise pour l'un des membres de l'équipe, son résultat sera augmenté ou diminué en conséquence. Le travail sera considéré incomplet si cette note n'est pas fournie par l'ensemble des étudiants du groupe. Cette évaluation sera confidentielle et un formulaire vous sera soumis.

Consignes à observer rigoureusement pour les travaux

1. Présentation: le travail écrit est dactylographié sur papier blanc, dimensions 8 1/2 par 11 pouces. Le texte doit être bien lisible et les pages propres, sans corrections nombreuses surajoutées à la main, le tout broché avec page titre et identification personnelle.

2. Typographie et longueur : le texte s'étend sur 15 à 20 pages, ceci excluant la page de titre, la table des matières et la page de bibliographie. Une pleine page de texte contient environ 25 lignes, à interligne 1,5, arial 11 ou Times New Roman 12. Une demi-page de texte ou moins ne compte pas pour une pleine page, mais pour le nombre de lignes contenues.

3. Citations: Tout travail doit comporter une page de bibliographie des ouvrages cités, présentée selon les règles académiques d'usage et placée à la fin du travail. Les citations d'un passage intégral d'un texte doivent être identifiables (utilisation des guillemets). Une paraphrase ou un résumé d'une idée principale, empruntée à un auteur, doivent être identifiés selon la provenance. Les citations sont simplifiées par l'adoption du procédé de citation des articles de revue. Par exemple, immédiatement après le passage cité ou l'idée empruntée, vous mettez entre parenthèses le nom de l'auteur, l'année de la publication et la page d'où provient la citation ou l'idée; le tout doit être facilement repérable dans la bibliographie des ouvrages en page

finale. Par exemple : (Bourgault, Jacques ; 2003, p.33). Vous pouvez également utiliser les notes de bas de page.

4. Remise des travaux: Les travaux complétés devront être remis à l'enseignante le jour de la tombée, tel qu'indiqué dans l'entente pédagogique. L'étudiant -e en gardera une copie informatisée en cas de perte ou de vol.

5. Chaque groupe doit faire la recherche, écrire et présenter leur propre réponse et argumentation au débat choisi. Les étudiants doivent expliciter les deux positions face au débat. Le travail doit être organisé autour d'une introduction, une thèse, des arguments et une conclusion. Toutes les sources doivent être référencées, même lorsqu'il s'agit de la paraphrase.

L'introduction doit comprendre une explicitation du sujet (de quoi parle-t-on ?), la pertinence du sujet (par exemple : pourquoi ce sujet est-il matière à débat ?, Est-ce un sujet d'actualité ?), une thèse (pour, contre), l'annonce du plan (mentionnant rapidement la manière dont la thèse va être défendue).

Le développement doit comprendre les différents arguments permettant de légitimer la position. Les arguments peuvent être théoriques, illustrés par des exemples réels et concrets. Il est également nécessaire de présenter les arguments qui s'opposent à la thèse défendue afin de pouvoir démontrer sa force (et éventuellement ses limites)

La conclusion résume la démonstration et propose une ouverture sur un autre sujet.

Le travail doit contenir une table des matières et une bibliographie.

Critères d'évaluation du débat

A. Contenu 70%:

Argumentation pertinente et convaincante (exemples concrets, arguments théoriques, utilisation de la matière vue en classe). 30 %

Réponses cohérentes par rapport aux arguments de la partie adverse et aux questions de l'audience. 30 %

Le débat reste dans le sujet et aide à approfondir la question de départ. 10 %

B. Forme 30%:

Tous les participants prennent la parole. 10%

Dynamisme du débat. 15%

Originalité/créer un effet particulier. 5%

Préparation des débats

La réalisation de débat vise à permettre aux étudiants –es de démontrer leur capacité d'analyse, de sélection et d'organisation d'arguments précis dans le but de démontrer et soutenir une position face à un point de vue contradictoire, le tout devant un public. Les étudiants-es doivent s'assurer de présenter une position logique, cohérente et convaincante.

Les étudiants-es doivent se préparer pour le débat en recherchant l'ensemble des arguments (pour et contre) sur le sujet donné. Les lectures obligatoires, ainsi que le contenu du cours, serviront comme base qu'ils devront compléter avec leurs propres recherches. Les étudiants-es peuvent se servir des ouvrages disponibles à la bibliothèque, des documents disponibles sur le site Internet du cours, d'articles de presse, etc. Les étudiants-es doivent pouvoir citer les sources de chacun des arguments utilisés au cours du débat, ainsi que dans leur document écrit. Pour décider du contenu du débat, les étudiants-es doivent penser à ce qui est nécessaire afin de bien expliquer et faire comprendre au reste de la classe les enjeux centraux du débat qui permettront par la suite de stimuler une bonne discussion sur le sujet.

Les équipes doivent prévoir la distribution des tours de parole pour que chacun puisse participer à la démonstration.

Le déroulement

Déclaration initiale : 2-3 minutes par équipe

Résumez les arguments centraux en quelques phrases dramatiques et passionnées !

Argument: 5 minutes par équipe

Élaborez vos arguments.

Pause : 5 minutes

Préparez votre réfutation aux arguments de votre adversaire.

Débat : 15-20 minutes

Réfutez les arguments centraux de votre adversaire. Résumez vos arguments en essayant de nous convaincre de leur supériorité.

Questions/commentaires : 5- 10 minutes

Après le débat, les membres de l'audience poseront des questions aux participants et élaboreront sur les débats. La capacité de répondre aux questions de la salle fait partie du travail attendu.

Normes de présentation des travaux

Les travaux doivent être présentés en vertu des règles de présentation du département de science politique. Les étudiants-es devront respecter les règles méthodologiques sur les citations, notes de bas de page, bibliographie, etc.

<https://politique.ugam.ca/etudiants/centre-paulo-freire/>

Demandes de révision de notes

Ces demandes doivent d'abord être motivées, c'est-à-dire que l'étudiante ou l'étudiant doit présenter par écrit les motifs justifiant sa requête, **après avoir vu sa copie**. Des formulaires seront disponibles auprès de l'enseignante

Barème de notation

A+	90-100
----	--------

A	85-90
A-	80-85
B+	77-80
B	74-77
B-	70-74
C+	67-70
C	65-67
C-	63-65
D+	61-63
D	59-61
E	0-59

Communication des résultats

Les résultats des évaluations seront communiqués aux étudiantes et aux étudiants sur le logiciel RÉSULTATS.

L'enseignante s'engage à remettre les évaluations corrigées ou les commentaires dans un délai de deux semaines.

MATÉRIEL REQUIS

Matériel obligatoire : Michaud, Nelson. 2017. *Secrets d'État? Les enjeux qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 985 pages.

Toutes les lectures présentées dans le calendrier du plan de cours sont obligatoires et contribueront à la réussite du cours. Ces lectures sont partie intégrante du cours et relèvent de la responsabilité de chacun et chacune. Certaines lectures seront également présentées sur la plateforme Moodle. Elles seront également obligatoires. Les étudiantes et étudiants pourront aisément se les procurer via le moteur de recherche de la bibliothèque de l'UQAM (Sofia) : <https://bibliotheques.uqam.ca/>.

Ce cours est soutenu par Moodle (<https://www.moodle.uqam.ca/>).

Cette plateforme permet l'accès à: agenda, notes de cours, lectures obligatoires, consignes des travaux et autres documents. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de signaler à la professeure toute difficulté dans l'utilisation de Moodle.

Des conseils et des informations spécifiques quant au matériel nécessaire pour les séances en mode synchrone/direct dans Zoom sont disponibles dans l'espace-cours Moodle.

CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS

Ce calendrier pourrait être appelé à changer selon les besoins des étudiantes et des étudiants et la disponibilité des conférencières-conférenciers. Regarder sur Moodle avant chaque cours pour des mises à jour.

Séances	Contenu	Évaluations
7 septembre 2021	<ul style="list-style-type: none">○ Présentation générale du cours et des évaluations○ Entente d'évaluation	
Premier thème : L'exécutif, l'administration et les contrôles institutionnels internes		
14 septembre 2021	<ul style="list-style-type: none">○ Principes et contraintes du pouvoir exécutif, de la haute administration et du pouvoir partisan au Canada et au Québec.○ Les caractéristiques générales des administrations publiques canadienne et québécoise.○ Typologie des acteurs gouvernementaux○ À lire :<ul style="list-style-type: none">○ Bergeron.2017. Chapitre 3○ Bernier.2017. Chapitre 12.○ Trudel. 2017. Chapitre 14.	
21 septembre 2021	<ul style="list-style-type: none">○ Le Premier ministre, le cabinet des ministres, les comités, les secrétariats, les cabinets politiques et le cheminement des dossiers jusqu'au cabinet des ministres.○ À lire : Charland.2017. Chapitre 9.	
28 septembre- 5 octobre 2021	<ul style="list-style-type: none">○ Typologies des relations entre hauts fonctionnaires et hommes/femmes politiques.○ La haute fonction publique : processus de nomination, rôles et responsabilités. Ses relations avec les autres acteurs gouvernementaux. Complexité de ces mêmes relations.○ Synthèse du thème○ À lire :<ul style="list-style-type: none">○ Morin. 2017. Chapitre 20.	
Deuxième thème : Les contrôles institutionnels externes		
12 octobre 2021	<ul style="list-style-type: none">○ Le contrôle parlementaire des pouvoirs exécutif et administratif.○ Le processus d'adoption des lois.○ À lire :<ul style="list-style-type: none">○ Arsenault. 2017. Chapitre 10.	

19 octobre 2021		Examen intratrimestriel
26 octobre 2021	○ Semaine de lecture	
2 novembre 2021	○ Les grands censeurs de l'administration ○ À lire : Arsenault. 2017. Chapitre 10.	
9 novembre 2021	○ Les tribunaux administratifs. ○ Le contrôle judiciaire. ○ Synthèse du thème ○ À lire : Tetang, Noreau. 2017. Chapitre 5. Grenier.2017. Chapitre 7. Massicotte.2017. Chapitre 8. Michaud.2017. Chapitre 22.	
Troisième thème : Les réformes administratives et leurs impacts		
16 novembre 2021	○ Les réformes administratives (nouvelle gestion publique, nouvelle gouvernance publique, nouvelle valeur publique, nouvelle gouvernance politique): trajectoire et historique. ○ À lire : Charbonneau.2017. Chapitre 13.	
23 novembre-30 décembre 2021	○ Les réformes administratives et leurs implications pour les acteurs gouvernementaux. ○ Synthèse : Un portrait des attentes envers les organismes/ acteurs centraux et décisionnels ○ À lire : Charbonneau.2017. Chapitre 13.	30 novembre : Remise de la dissertation
7 décembre 2021		Débats
14 décembre 2021		Débats
21 décembre 2021		Examen final

BIBLIOGRAPHIE

Aberbach, Joel D., Robert Putman et Bert A. Rockman. *Bureaucrats and Politicians in Western Democracies*, Cambridge: Harvard University Press, 1981, 322p.

Aucoin, Peter et Ralph Heintzman. « La dialectique de l'imputabilité de la performance dans la réforme de la gestion publique. » *Revue internationale des sciences administratives*, vol 66, no.1, 2000, p.51-63.

Aucoin, Peter. « Politicians, Public Servants, and Public Management: Getting Government Right ». Chap. in Peters, Guy B., et Donald Savoie, éd., *Governance in a Changing Environment*, Montreal and Kingston: CCMD/McGill-Queen's University Press, 1995, p.113-137.

Barzelay, Micheal. *Breaking through bureaucracy: a new vision for managing in government*, Berkeley, University of California Press, 1992, 237 p.

Bernier, Luc, Keith Brownsey et Michael Howlett. *Executive styles in Canada: Cabinet Structures and Leadership Practices in Canadian Government*. Toronto: University of Toronto Press, 2005, 282 p.

Bourgault, Jacques. « La gestion de la performance dans la haute fonction publique: quelques cas issus du modèle de Whitehall ». Chap. in dans Guay, M.M., éd., *Performance et secteur public, réalités, enjeux et paradoxes*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1997, p.193-213.

Bourgault, Jacques. *L'évolution du rôle de sous-ministre au sein de l'État canadien*. Conférence prononcée lors du Congrès annuel 2007 de l'Institut d'administration publique du Canada, Winnipeg, 17 p.

Bourgault, Jacques. *La satisfaction des ministres des gouvernements Mulroney face à leur sous-ministres: 1984-1993*. Ottawa: Centre canadien de gestion, 1997, 42 p.

Bourgault, Jacques. *Le profil des sous-ministres du gouvernement du Canada*. Ottawa: École de la fonction publique du Canada, 2004, 59 p.

Bourgault, Jacques. « Les facteurs contributifs au leadership du Greffier dans la fonction publique du Canada. » *Administration publique du Canada*, vol.50, no.4 (hiver), 2007, p.541-571.

Bourgault, Jacques. *Le rôle du sous-ministre au Gouvernement du Canada: sa responsabilité et sa reddition de comptes*. Produit pour la Commission d'enquête sur le scandale des commandites et les activités publicitaires (Honorable Juge John Gomery, Études Volume 1).

Bourgault, Jacques, Maurice Demers et Cynthia Williams. *Administration Publique et Management Public: Expériences Canadiennes*. Les publications du Québec, 1997, 430 p.

Bourgault, Jacques, Mohamed Charih, Daniel Maltais, Lucie Rouillard. *Les rôles et les compétences des gestionnaires supérieurs du gouvernement du Québec pour l'avenir : rapport de recherche*. Québec : Centre d'expertise en gestion des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du trésor, 2003, 255p.

Bourgault, Jacques et Stéphane Dion. « Brian Mulroney a-t-il politisé les sous-ministres? ». *Canadian Public Administration*, vol.32, no2 (1989), p.63-84.

Bourgault, Jacques et Stéphane Dion. 1991. *L'évolution du profil des sous-ministres fédéraux : 1867-1988*, Ottawa: Centre canadien de gestion, 68 p.

Bureau du Conseil Privé. *Pour un gouvernement responsable : Guide du ministre d'État*. Ottawa, 2011.

Bureau du Conseil Privé. *Guide du sous-ministre*. Ottawa, 2003.

Charih, Charih et Réjean Landry. *La gestion publique sous le microscope*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 1997, 205 p.

Côté, Louis. *L'État démocratique: fondements et défis*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2008, 252 p.

Gow, James Iain et Caroline Dufour. « Le nouveau management public est-il un paradigme? Cela a-t-il de l'importance? » *Revue internationale des sciences administratives*, vol.4, 2000, p.679-707

Hodgetts, J. E. *The Canadian Public Service*. Toronto, University of Toronto Press, 1973.

Hood, Christopher. « Relations entre ministres/politiciens et fonctionnaires : l'ancien et le nouveau marchandage ». Chap. in *Gouvernance au XXIe siècle : revitaliser la fonction publique* par Guy B Peters et Donald J Savoie. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 328 p.

Jens Hess, Joachim, Christopher Hood et Guy B. Peters. *Paradoxes in Public Sector Reform: An International Comparison*. Berlin: Duncker & Humblot, 2003, 354 p.

Kernaghan, Kenneth, et David Siegel. *Public Administration in Canada*, Scarborough, Nelson, 1991, 706 p.

Lindquist, Evert. *Government Restructuring and Career Public Service in Canada*. Toronto: Institut d'administration publique du Canada, 2000, 532 p.

Mintzberg, Henry et Jacques Bourgault. *Manager en public*. Institut d'administration publique du Canada, 2000, 189 pages.

OCDE. *La gestion de la haute fonction publique; enquête auprès des pays de l'OCDE*. Paris: Service à la gestion publique, 1997, 51p.

OCDE. *Administration en ligne, gestion du savoir et des connaissances et techniques de l'information et des communications*. Paris : Comité de la Gestion publique, PUMA.

Peters, Guy B et Jon Pierre. *The Handbook of Public Administration*. Sage, 2003, 394 p.

Pollitt, Christopher et Geert Bouckaert. *Public Management Reform: A comparative analysis, New Public Management, Governance and the Neo-Weberian State, Third Edition*. Oxford: Oxford University Press, 2011, 367 p.

Rhodes, R.A.W., « Everyday life in a ministry: Public Administration as Anthropology. *American Review of Public Administration*, vol.35, no.1, 2005, p.3-25.

Savoie, Donald. *Governing from the Centre: The Concentration of Power in Canadian Politics*.

Downsview: University of Toronto Press, 1999, 440 p.

Sutherland, Sharron Lynn. «The Al Mashat Affair: Administrative Accountability in Parliamentary Institutions ». *Canadian Public Administration*, vol. 34, no 4 (1991), p.573-603.

Liste de sites Internet:

Gouvernementaux :

Bureau du Conseil Privé (Fed)
<http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra>
Ministère du Conseil Exécutif (Qc)
<http://www.mce.gouv.qc.ca>

Secrétariats du Conseil du Trésor
<http://www.tbs-sct.gc.ca/tbs-sct/index-fra.asp> (Fed)
<http://www.tresor.gouv.qc.ca> (Qc)

Ministères des Finances
<http://www.fin.gc.ca/fin-fra.asp> (Fed)
www.finances.gouv.qc.ca (Qc)

Ministère de la Justice
<http://www.justice.gc.ca/fra/> (Fed)
<http://www.justice.gouv.qc.ca> (Qc)

École de la Fonction Publique (Qc)
<http://www.csps-efpc.gc.ca/index-fra.aspx>
École nationale d'administration publique
<http://www.enap.ca>

Parlementaires :

Parlement du Canada
<http://www.parl.gc.ca/default.aspx?Language=F>

Assemblée nationale du Québec
<http://www.assnat.qc.ca>

Premier ministre (Fed)
<http://pm.gc.ca/fra>

Premier ministre (Qc)
<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca>

Textes scientifiques :

Observatoire de l'administration publique-ENAP
<http://www.observatoire.enap.ca/fr/accueil.aspx?sortcode=1>

OCDE

<http://www.oecd.org/fr/>

Institut d'administration publique du Canada

<http://www.ipac.ca/>

Institut d'administration publique de Québec

<http://www.iapq.qc.ca>

Institut d'administration publique du Grand Montréal

<http://www.iapgm.com>

Forum des politiques publiques

<http://www.ppforum.ca/fr>

Institut de recherche en politiques publiques

<http://irpp.org/fr/>

CENTRE PAULO-FREIRE

Le Centre Paulo-Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle, sera ouvert 4 jours par semaine, au local A-3645 et en ligne. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître ses heures d'ouverture, veuillez consulter le site www.politique.uqam.ca/programmes-detudes/premier-cycle/ ou la page Facebook du Centre Paulo-Freire.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



?

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site 18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers des ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à des actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site 18.ugam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables et un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.